

Comment s'est imposée l'expression « mariage pour tous »

ID | ART-0009-PRESS | Theme | PRESS | Updated | 15-07-2026 | Version | 1.0.0

Journal | INA

Date | 19-06-2015

Auteur | Claire-Mélanie Popineau et Lucien Caftex

Themes | Famille en voie de changement; Mariage pour tous



Par qui, quand et comment s'est imposée l'expression « mariage pour tous » lors des débats sur la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe ? Une étude transmédiat répond à ces questions.

Les médias traditionnels peuvent relayer un événement comme le construire en définissant un fait selon un certain cadre⁽¹⁾. Les débats de société n'échappent pas à ce double mouvement médiatique : il y a débat de société quand des faits extérieurs aux médias, relevant de l'action de groupes d'opinion, se trouvent rapportés. Il y a également débat de société quand les médias décident de donner de l'importance à une controverse. Le débat accompagnant le vote de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe⁽²⁾ fait partie de ces phénomènes. Dès lors, peut-on mesurer le relais donné au cadrage proposé par les militants de l'une et l'autre partie de même que la part de construction médiatique du débat ? Quel cadre pèse finalement le plus sur les manifestations médiatiques du débat : le cadrage militant ou les contraintes médiatiques⁽³⁾ elles-mêmes ? Pour répondre à ces questions, nous nous appuyons sur une collecte de données réalisées avec OT-Média⁽⁴⁾, à savoir 1933 flux web auxquels s'ajoutent l'Agence France Presse (AFP) et un certain nombre de télévisions, ainsi que sur le traitement de ces données⁽⁵⁾.

Circonscrire et désigner le débat

Dans un débat de société ou un mouvement social, le premier enjeu de lutte porte sur les éléments de langage qui vont définir les termes du débat, et ainsi proposer une certaine appréciation de la

réalité en jeu. Les conflits autour du mariage pour tous n'échappent pas à cette tendance. Sans d'abord nous prononcer sur les valeurs modales de chaque expression, nous observerons l'existence et le déploiement dans les médias [des syntagmes utilisés pour désigner le projet de loi](#) : « mariage entre personne de même sexe », « mariage homosexuel » et « mariage homo », « mariage pour tous », « mariage gay ». Nous ajouterons à ces expressions le pendant, le syntagme mimétique « manif pour tous ».

Issu de l'engagement 31 du candidat François Hollande à la Présidence de la République, le projet de loi ouvrant le droit au mariage pour les personnes de même sexe est présenté en Conseil des ministres le 7 novembre 2012 par Christiane Taubira. La loi sera promulguée quelque six mois après, le 18 mai 2013. Dans l'intervalle, le débat parlementaire se double d'une opposition dans la rue, qui commence à se structurer au mois de novembre à travers plusieurs manifestations. Cet article se fonde sur les données collectées du 1er août 2012 au 31 décembre 2012 afin de prendre en compte les étapes de la mise en œuvre de la promesse de campagne : la demande d'avis consultatif auprès du Conseil d'État(6), la discussion du projet de loi en Conseil des ministres, et son dépôt auprès de l'Assemblée nationale. Cette première période d'analyse intègre en outre les premières manifestations des opposants au mariage homosexuel : 17 novembre (collectif « La Manif pour tous »), 18 novembre (Civitas), 8 décembre 2012.

Le corpus d'études porte sur la presse en ligne, la radio et la télévision avec un focus particulier sur les médias web. Parmi ces sources, nous nous intéresserons en particulier aux médias associés à une certaine orientation politique. Projet de la majorité socialiste, le projet d'un mariage entre personne du même sexe s'est vu contesté par la droite, l'extrême-droite de même que par certains cercles religieux, chrétiens, juifs ou musulmans. *Le Figaro* et *Le Point* sont associés à la droite ; Libération, Le Nouvel Observateur et Le Monde à la gauche ou au centre-gauche. *La Croix*, parfois classé parmi la presse de droite, est avant tout un titre de la presse chrétienne, c'est-à-dire que son orientation se lie à une perspective religieuse (et non pas politique). *Le Parisien*, de même que les journaux gratuits (*Métro*, *20 minutes*) échappent quelque peu à ces clivages droite-gauche. L'Agence France Presse (AFP) se situe à part et continue d'incarner la neutralité journalistique. Cela permettra alors de voir si et comment l'orientation préalable, ou cadrage initial, du média influe sur la reprise ou le traitement de l'information. Nous choisissons également pour cette étude de faire porter la plupart de nos analyses quantitatives et qualitatives sur les titres des articles, espace textuel de l'intentionnalité informationnelle.

L'expression « mariage pour tous » est mentionnée avant notre période d'analyse. Elle s'associe étroitement au projet du candidat Hollande lorsque celui-ci affirme sa volonté d'[ouvrir « le droit du mariage pour tous les couples »](#), reprenant ensuite cette tournure à d'autres moments de la campagne présidentielle. L'expression « mariage pour tous » ne prospère cependant pas à ce moment-là dans les médias, avec pour les huit premiers mois de 2012, entre 3 et 11 occurrences par mois. Le gouvernement reprend ensuite à son compte la thématique(7). Dans les médias, l'expression se déploie alors progressivement. Pour un total de 1 347 occurrences pour notre période, on dénombre 35 occurrences en septembre, 203 en octobre, 583 en novembre et 548 en décembre. Le retour de vacances du gouvernement est marqué par un triplement des occurrences. Ajouter autant de paragraphes que nécessaire pour reprendre l'article de journal.